



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 21
Date de convocation : 22 février 2024

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 février 2024**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour M. DARRIBEYROS), LAFOURCADE (a procuration pour Mme REBECHE), GOSSELIN, Mmes COURROS (a procuration pour M. DAUBA), ZELLER (a procuration pour M. DELAS), THIEBLIN, M. BRUEY, Mmes CHAPUIS, LAPORTE, GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, GORGES-LANDES, M. LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : Mme REBECHE (a donné procuration à M. LAFOURCADE), MM. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), DAUBA (a donné procuration à Mme COURROS), DELAS (a donné procuration à Mme ZELLER), MAULNY, Mmes HERDUAL, DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élu(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A
Délibération n°16**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Marché d'achat d'Energies « Electricité Gaz naturel » Ville de TARTAS – SYDEC 40 – Renouvellement

Comme vous le savez, la commune de TARTAS est membre du Groupement de commandes des Syndicats d'Energies de Nouvelle Aquitaine. Or, le marché va bientôt être reconduit pour les marchés « Achat Electricité » et « Achat Gaz Naturel ».

Réunissant plus de 2 800 membres pour un volume de plus de 1 800 GWh, ce groupement a déjà permis de bénéficier, dans un contexte énergétique particulièrement instable, de tarifs compétitifs en matière de gaz comme d'électricité. Les contrats arrivant à échéance au 31 décembre 2025, il serait intéressant pour la commune de participer au renouvellement de cette opération mutualisée, pour un achat sécurisé, avec des prestations et un accompagnement de qualité.

Aussi, le SYDEC lancera ses nouveaux marchés Electricité et Gaz naturel d'une durée de 3 ans à partir du 1^{er} janvier 2026, avec pour objectif d'obtenir les meilleurs prix du moment. La stratégie consiste en des prises de position successives, eu égard à la volatilité des prix en raison notamment de la réforme des marchés européens de l'énergie.

Il convient donc de dire au SYDEC avant le 29 février 2024, que la commune souhaite participer à ce groupement.

L'adhésion doit être uniquement effectuée, de manière dématérialisée, par le biais de la solution informatique de management énergétique DEEPKI mise à disposition des communes.

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète des Landes.



Il est donc proposé à notre assemblée de :

De donner avis favorable au renouvellement de la démarche Marché d'Energies avec le SYDEC,

D'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents,

De faire l'adhésion sur la plateforme DEEPKI avant le 29 février 2024.

Après en avoir délibéré

Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

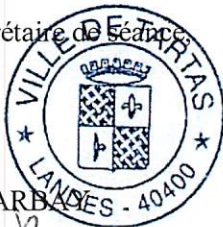
DONNE un avis favorable au renouvellement de la démarche Marché d'Energies avec le SYDEC.

AUTORISE M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

DONNE avis favorable pour faire l'adhésion sur la plateforme DEEPKI avant le 29 février 2024.

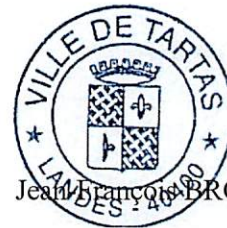
Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance



Eva GARBAGES

Le Maire,



Jean-François BROQUÈRES